



MAIRIE
DE
BOISSERON
34160

A l'attention de
M. le Commissaire Enquêteur,

Objet : Quelques remarques concernant la modélisation du PPRI de la moyenne vallée du Vidourle et ses affluents sur notre commune

Une modélisation de PPRI a été présentée à la population par un représentant des services de l'Etat M. BOUCHUT. Nous avons ainsi appris que cette modélisation est basée sur les repères de la *Vidourlade* de septembre 2002, inondation qualifiée alors de « centennale ou historique ». Or la zone inondable retenue sur le nouveau plan ne correspond pas aux surfaces inondées en 2002 : incohérences rue SOUVIELLE, rue des DOUVES et rue du TANQUET. Pourquoi ?

En ce qui concerne la Bénovie et le Rieutord, affluents du Vidourle, la cote la plus haute connue a été obtenue en décembre 2002.

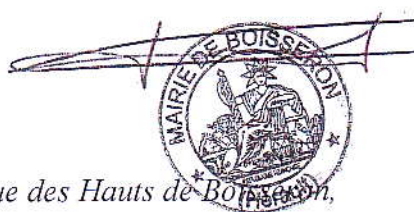
Lors de cette inondation de décembre 2002, alors que le Vidourle subissait une crue de type décennal, il a été constaté en aval sur Villetelle - Lunel que l'apport de la Bénovie avait largement contribué au débordement du Vidourle et que le pont romain ne faisait pas obstacle à l'écoulement de Bénovie.

Les repères sur Bénovie relevés lors de cet épisode n'ont à aucun moment atteint ceux de la nouvelle modélisation⁽¹⁾ proposée par ce projet de PPRI.

La même remarque peut être faite concernant le Rieutord pour l'épisode pluvieux de décembre 2002.

En conséquence, je demande expressément que soient retenus les niveaux relevés lors de la crue de référence de décembre 2002 pour les affluents Rieutord et Bénovie. Je soutiens entièrement les remarques notées par mes administrés dans le registre d'enquête publique.

Le Maire Francis PRATX



⁽¹⁾ *Place de Gaulle, rue Pié Bouquet, rue de la Bénovie, rue des Hauts de Boisseron,*